



BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

la réussite est en vous

Offre partenaire



vos projets ont rendez-vous avec un expert-comptable

3 rendez-vous offerts...

pour démarrer une belle histoire !



Business story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable !

Les experts comptables et la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté se mobilisent pour vous accompagner dans votre projet d'entreprise, dans le cadre du dispositif mis en place par le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables « Business story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable ! ».

Cette offre « Business Story » se matérialise par la mise en œuvre de 3 rendez-vous offerts et personnalisés avec un expert-comptable volontaire pour réaliser une ou plusieurs prestations proposées dans le cadre de ce dispositif...rien de plus facile !

Après avoir choisi un expert-comptable volontaire, à partir de la plateforme informatique de mise en relation www.business-story.biz, vous déterminerez avec lui, lors du premier rendez-vous, la ou les prestations qui seront réalisées dans le dispositif, en fonction de vos attentes et de l'état d'avancement de votre projet.

La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté partage l'idée que les porteurs de projets, accompagnés au plus tôt par des experts-comptables dans leur processus de création, augmentent le potentiel de réussite de leur entreprise.

Ainsi, la Banque Populaire s'engage à soutenir les porteurs de projets inscrits dans le dispositif « Business story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable ! ».

Dans ce cadre, la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté proposera aux bénéficiaires de l'accompagnement « Business Story » des prêts consentis à des conditions qualifiées de privilégiées (décision sous 48 h, sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque Populaire).

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ- Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 R.C.S. Dijon Code NAF 6419 Z - N° TVA Intracommunautaire
FR 425 428 203 52 - Siège Social : 14 Bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex - C.C.P. Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDJN - N° Orias Courtier Assurances : 07 023 116.

Pour tous les Professionnels :

- **Le prêt Créa' Confiance :**

La solution pratique pour vous, créateur d'entreprise ou entrepreneur installé depuis moins de 6 mois.
Ce prêt à taux 0 % d'un montant de 5 000 € (sans frais de dossier, ni garantie) peut être remboursé sur une durée de 12 à 36 mois avec un différé de remboursement allant jusqu'à 3 mois.

- **Le prêt SOCAMA Création :**

Une solution simple et rapide pour financer votre projet de création d'entreprise tout en limitant votre engagement personnel. Tout investissement matériel et immatériel dont la finalité est la création d'entreprise peut être financé par ce prêt, sur une durée comprise entre 18 et 60 mois et pour un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

- **Le Prêt Express SOCAMA Transmission-Reprise :**

Une solution pour financer vos projets de reprise d'entreprise tout en limitant votre engagement personnel. Le Prêt SOCAMA Transmission - Reprise concerne toutes les opérations dont la finalité est la reprise d'une entreprise : achat de fonds de commerce, rachat de titres de société, de matériel ou encore d'un droit au bail. Ce prêt d'un montant maximum de 100 000 € peut être mis en place sur une durée de 18 à 84 mois.

- **Le Prêt Express SOCAMA Sans Caution Personnelle :**

Une solution simple et rapide pour financer vos investissements courants sans caution personnelle. Ce prêt finance tous projets d'équipement et de besoin de fonds de roulement lié à un projet : qu'il s'agisse de moderniser votre entreprise, d'agrandir votre magasin ou encore d'acheter un nouveau véhicule. Son montant peut aller jusqu'à 50 000€. Sa durée de remboursement est comprise entre 18 et 60 mois.

- **Le Prêt SOCAMA Transformation Numérique**

Ce prêt est destiné à financer les investissements ou dépenses matérielles ou immatérielles visant à accélérer la transformation digitale de l'entreprise tel que la création d'un site internet ou d'un programme de fidélisation, l'achat de logiciels ou la transformation numérique.
Ce prêt dont le montant peut aller jusqu'à 30 000€ est remboursable sur une durée de 18 et 60 mois.

Pour les Professions Libérales

- Des **prêts d'équipements** spécifiques pour s'adapter à chaque besoin.
- Un cautionnement de la SOPROLIB qui vous permet de bénéficier de frais réduits, qui vous évite le recours à une caution personnelle, à un gage, ou à une hypothèque ... et qui vous permet dans certaines conditions, d'être exonéré de frais en cas de remboursement par anticipation.

Pour les Professions Libérales réglementées (droit, chiffres, santé)

- **Le prêt Installation « Avances 1^{er} honoraires ».**

Avance de 2 mois de BFR (de 5 000 € à 12 000 €) sur une durée de 1 à 24 mois, au taux de 0%, sans frais de dossier, et avec une possibilité d'une franchise de remboursement de 3 mois.

La Banque conserve la décision d'accepter ou non les demandes de crédit formalisées par les bénéficiaires du dispositif « **Business story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable !** ».

Pour les agriculteurs et viticulteurs

- Une offre structurée pour **les créateurs / repreneurs d'une exploitation agricole ou viticole :**

Avance gratuite de 80% de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) sur 12 mois maximum.
Prise en charge partielle des frais de Plan d'Entreprise (PE) ou d'étude économique pour alléger la trésorerie.
Des conditions préférentielles pour financer sereinement une installation.
Céramik Agri¹, un contrat de prévoyance qui vous garantit en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ... avec 1^{er} versement offert dans la limite de 100 €.
A titre personnel, la convention de services CRISTAL à des conditions privilégiées².

¹ Le contrat CERAMIK AGRI est un contrat assuré par BPCE Prévoyance Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50 € 352 259 717 RCS Paris

² Voir détail de l'offre en agence.

Par ailleurs, la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté s'engage à proposer une « **offre Bienvenue** » à tous les créateurs ou repreneurs d'entreprise éligibles au dispositif « Business story : votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable ! »

Cette offre comprend :

- 6 mois de gratuité sur la convention de service RYTHMEO
- 1 tarif privilégié avec forfaitisation des frais de fonctionnement du compte courant
- 3 mois de gratuité pour la location d'un terminal de paiement électronique à la mise en place d'un contrat monétique,
- 1 RDV avec nos Experts Conseil Professionnel : point complet sur nos solutions IARD, Prévoyance, Motivation de vos salariés, Défisicalisation.

La Banque Populaire vous propose aussi **Direct & Proche** : un ensemble de solutions digitales qui répondent à vos besoins de communication et d'animation des ventes :

- Emerger sur Internet grâce à un site de qualité : présenter votre savoir-faire et vos prestations et renseigner vos clients 24/24h.
- Vendre sur Internet avec une boutique en ligne efficace : développer vos ventes, gérer vous-même vos produits sur votre boutique en ligne.
- Recruter en permanence des nouveaux clients grâce à une visibilité optimale sur Google

Vos avantages : Avec le code « Business Story » sur le site www.directetproche.fr obtenez gratuitement votre diagnostic de visibilité Internet et recevez le guide de la transformation digitale.

Modalités pour bénéficier de cette offre « privilège » :
Pour justifier de votre entrée dans le dispositif, il convient de fournir la lettre remise par l'expert-comptable lors du premier rendez-vous à votre conseiller Banque Populaire.

Vous pouvez également retrouver tous les informations concernant la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté sur le site <http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr>

Vos Contacts pour bénéficier de l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté :



Corinne VION (Marché des Professions Libérales)
Tél : 03.80.46.79.30*
corinne.vion-vernin@bpbfc.banquepopulaire.fr



Philippe DOUKHAN (Marché des Artisans - Commerçants)
Tél : 03.80.46.79.47*
philippe.doukhan@bpbfc.banquepopulaire.fr



Gérald PERRIER (Marché des Agriculteurs - Viticulteurs)
Tél : 03.80.46.76.63*
gerald.perrier@bpbfc.banquepopulaire.fr

(* appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)